DEMANDE D'ADHÉSION et RENOUVELLEMENT

Plongeur et non plongeur – Saison 2026/2027

Groupement des Plongeurs Sauveteurs
Association de loi 1901 créée en 1977 sous le n° W142003827
Agréée Jeunesse et Sports sous le n° 14.83.026

Section Plongée, Apnée, Natation
Adresse : Piscine de la Grâce de Dieu
62 AV Père Charles de Foucault 14000 CAEN
Section affiliée à la F.F.E.S.S.M. sous le n°22140029
Adresse du site internet : **https://gpscaen.fr/**

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- 1 fiche de renseignement (voir au verso)
- un certificat médical (de – 3mois) de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques de la FFESSM.
- une attestation parentale pour les mineurs.

Sans présentation du certificat médical aucune demande de licence ne sera effectuée auprès de la FFESSM

Informations PLONGEUR ET NON PLONGEUR

Les entraînements auront lieu : à la piscine de la Grâce de Dieu le vendredi soir de 20h45 à 22h00 et le samedi matin de 7h45 à 9h00, au stade nautique de Caen le dimanche matin de 7h45 à 9h00 (bassin intérieur), de 9h00 à 11h00 (fosse de 5 m) et le jeudi soir de 19h45 à 22h00 (fosse de 5 m); pas d'entraînement en périodes de vacances scolaires. Ils seront assurés par un encadrant. Votre présence assidue est vivement souhaitée.
L'accès aux bassins est interdit en l'absence d'un encadrant.
La répartition des lignes d'eau est à l'initiative de l'encadrant plongée.

Le code du sport (articles D321.1 à D321.4) impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une Assurance Individuelle Accident.
Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", **qui vous couvre** contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, **si vous causiez un dommage à AUTRUI** et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.
Elle ne couvre pas automatiquement vos propres dommages corporels si vous vous blessez vous-même.
C'EST BEAUCOUP MAIS … CE N'EST PAS TOUT ! Si vous même, êtes victime d'un accident, **VOUS N'ÊTES PAS ASSURE** … mais vous pouvez l'être … tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande. Une assurance complémentaire Fédérale individuelle accident (A.I.A) vous est proposée. (voir au verso)

Ne pas confondre « Responsabilité civile et Assurance Individuelle Accident (A.I.A)
Individuelle Accident & Assistance => https://ffessm.lafont-assurances.com
- Elle peut couvrir vos propres dommages corporels en cas d'accident, avec ou sans tiers responsable, selon les garanties et limites du contrat choisi.
- Elle peut aussi prévoir, selon les options, des garanties d'assistance ou de rapatriement.
- Elle est facultative : vous restez libre de la souscrire

ACCÈS A LA PISCINE ET MISE A L'EAU

A partir du moment où votre dossier **sera complet**, l'accès aux bassins d'entraînements vous sera permis.
Lors d'un entraînement, **la non présence d'un encadrant au bord du bassin, interdit toute mise à l'eau.**

Pièces à fournir				
Certificat Médical	Cotisation	1 Photo (nouveaux adhérents)		

Obligatoire (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)

NOM(usage):..... **PRÉNOM :**.....

NOM(naissance):..... Lieu **(naissance)** : ..... Dépt : .....

Photo
(première adhésion)

ADRESSE (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)

N° _ _ _ _ Type voie : _ _ _ Nom de la voie : _ _ _ _